

DIRECTION GENERALE
Département Inspection Contrôle

Dossier suivi par : ##### #####

Réf : DG_DIC/M2022_00682

Affaire suivie par : ##### #####

Madame ##### #####
Directrice
EHPAD La Clé de Sol
Rue Simonne de Lattre
85390 MOUILLERON SAINT GERMAIN

Nantes, le 13 février 2023

Madame la directrice,

Nous avons eu l'honneur d'accuser réception, le 20 janvier 2023, des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial d'inspection et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Après analyse de vos observations par la mission, nous vous demandons de mettre en place les mesures correctives retenues dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-joint, assorties de niveaux de priorité et de délais.

Les délais commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, nous vous demandons de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle () et du Conseil départemental () en vue de l'organisation du suivi de cette inspection, en lien avec la délégation territoriale.

Nous vous prions d'agrérer, Madame la directrice, l'expression de notre considération distinguée.

Le directeur Général Adjoint
du Pôle Solidarités et Famille

P/Le Directeur général par intérim,
Le conseiller

#####

#####

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

EHPAD LA CLE DE SOL – MOUILLERON SAINT GERMAIN

N°	Demandes de mesures correctives envisagées	Niveau de priorité ¹	Echéancier de réalisation proposé
1- LES CONDITIONS D'INSTALLATION			
1.	Réparer les dispositifs d'alarme défectueux des portes des chambres de l'UPAD.	1	Dès réception du présent rapport
2.	Sécuriser les locaux de stockage et les locaux contenant des produits à risque y compris ceux contenant les tableaux électriques.	1	Dès réception du présent rapport
3.	Sensibiliser les équipes à ne pas laisser sans surveillance les charriots de soin et de ménage contenant des produits potentiellement dangereux.	1	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
4.	Désencombrer les couloirs.	1	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
.5.	Veiller au bon usage des produits d'entretiens par le personnel.	1	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
6.	Etudier la possibilité de geolocaliser la provenance des appels-malades à l'intérieur de l'établissement afin de préciser le lieu de l'appel.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
7.	Former le personnel devant intervenir sur la maintenance des rails plafonniers et du dispositif d'appel malade.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
8.	Limiter la température de l'eau mise à disposition des résidents pour les douches à 38-40° par la mise en place d'un mitigeur thermostatique ou par une intervention sur celui-ci afin de le verrouiller à la température souhaitée	1	Dès réception du présent rapport
2- LES CONDITIONS D'ORGANISATION			
9.	Formaliser des fiches de tâches pour l'équipe de nuit.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
10.	Pendant les périodes d'absence de la directrice, élaborer et publier par note de service les modalités de l'intérim de la direction.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
11.	Formaliser des conduites à tenir en cas d'évènements indésirables graves.	1	Mesure levée dans le cadre du contradictoire

¹Priorité de niveau 1 : l'écart constaté présente un enjeu fort en termes de qualité et de sécurité

Priorité de niveau 2 : l'écart constaté présente un enjeu significatif

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

EHPAD LA CLE DE SOL – MOUILLERON SAINT GERMAIN

12.	Mettre à jour l'organigramme de l'établissement et l'afficher.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
13.	Terminer l'actualisation de l'ensemble des fiches de poste.	2	6 mois
14.	Réfléchir à des modalités permettant de favoriser le dialogue social au sein de l'EHPAD en l'absence de représentant du CSE sur site et d'absence de la déléguée du personnel.	2	6 mois
15.	Proposer, en lien avec les instances représentatives du personnel, une analyse et un plan d'actions de nature à assurer durablement la stabilité des effectifs.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
16.	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.	2	6 mois
17.	Formaliser une procédure de recrutement.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
18.	Mettre en place un dispositif de signalement des évènements indésirables et en développer le suivi en associant davantage les équipes et en développant la culture positive de l'erreur.	1	6 mois
19.	Formaliser un protocole de prévention, de signalement et de traitement des situations de maltraitance et organiser son appropriation par le personnel.	1	6 mois
20.	Réaliser le DARI (document d'analyse du risque infectieux) et rédiger les procédures en découlant.	2	6 mois
21.	Actualiser le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels).	2	6 mois
22.	Elaborer un plan de formation pluriannuel intégrant les spécificités de l'accompagnement du public accueilli en EHPAD (notamment des personnes atteintes de troubles cognitifs, prise en charge de la douleur, accompagnement en fin de vie...).	2	1 an
23.	Elaborer un plan bleu global de gestion de crise, sur la base des recommandations de l'ARS et prévoir une convention avec un établissement de santé.	2	6 mois

3 – L'ADMISSION ET L'INDIVIDUALISATION DES ACCOMPAGNEMENTS

24.	Organiser à nouveau une visite de préadmission du futur résident à son domicile ou dans l'établissement de santé où il est hospitalisé et compléter la procédure en ce sens.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
25.	Représenter la notion de référent chargé de l'accueil du nouveau résident.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

EHPAD LA CLE DE SOL – MOUILLERON SAINT GERMAIN

26.	Formaliser une procédure d'accès au dossier de l'usager.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
27.	Prévoir la réalisation d'une évaluation des risques psychologiques (dépression, troubles neuro cognitifs) et d'un bilan bucco-dentaire et compléter la procédure en ce sens.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
28.	Mener une réflexion relative à la vie intime et affective des résidents dans le cadre du futur projet d'établissement.	2	1 an
29.	Formaliser les projets d'accompagnement personnalisés pour l'ensemble des résidents et veiller à leur actualisation annuelle.	2	1 an
30.	Formaliser une annexe au contrat de séjour pour les personnes concernées par une restriction de leur liberté d'aller et venir, en particulier celles présentes dans l'unité sécurisée (UPAD), conformément aux dispositions des articles R 311-0-5 à R 311-0-9 du CASF.	2	6 mois
31.	Formaliser une procédure d'élaboration des projets personnalisés.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
32.	Contractualiser un avenant annuel aux contrats de séjour, intégrant les principaux objectifs des projets personnalisés des résidents (art. D 311-8° du CASF relatif au contrat de séjour).	2	1 an
33.	Intégrer le plat de substitution dans le contenu de la prestation restauration.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
34.	Améliorer l'offre d'animation les mercredi, samedi, dimanche et jours fériés et organiser la continuité de la fonction animation pendant les congés de l'animateur.	2	6 mois
35.	Formaliser un projet d'animation.	2	1 an
36.	Promouvoir l'implication de bénévoles dans la vie de l'établissement (animations).	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire

4 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES; L'ORGANISATION DES SOINS

37.	Réaliser un autodiagnostic du circuit du médicament et mettre en place les actions d'amélioration qui en découlent.	2	1 an
38.	Actualiser le DARI avec une EOH (équipe opérationnelle en hygiène) ou un RTH (réseau territorial d'hygiène).	2	6 mois
39.	Réaliser avec une EOH ou un RTH une actualisation de la formation des équipes à la prévention du risque infectieux, dont COVID19.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
40.	Elaborer avec une EOH ou un RTH une procédure « COVID 19 ».	1	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
41.	Mettre en place des réunions des équipes soignantes.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
42.	Actualiser les protocoles avec les équipes.	2	1 an

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

EHPAD LA CLE DE SOL – MOUILLERON SAINT GERMAIN

43.	Réaliser un bilan buccodentaire suite à l'admission.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
44.	Elaborer une procédure sur le repérage et la prise en charge des déficits sensoriels.	2	Mesure levée dans le cadre du contradictoire
45.	Formaliser la procédure relative à l'élaboration des « plans de soins ».	2	1 an
46.	Actualiser le projet de soins avec le nouveau médecin coordonnateur.	2	1 an
47.	Formaliser les modalités de supervision IDE des AS et des AMP.	2	1 an